

Attachés : examen professionnel d'accès au grade de principal (2019)

La note de service SG/SRH/SDDPRS/2018-854, qui concerne l'examen professionnel pour l'**avancement au grade d'attaché principal** d'administration de l'État relevant du ministre chargé de l'agriculture, session 2019, vient de paraître. *Vous la trouverez en bas de cet article.*

Sont concernés les attachés d'administration du MAA qui, au plus tard le 31 décembre 2019, auront accompli au moins trois ans de services effectifs dans un corps civil ou un cadre d'emplois de catégorie A ou de même niveau et auront atteint le 5^e échelon du grade d'attaché (ces deux conditions étant cumulatives).

Le nombre de places offertes est de 21.

Épreuve orale unique

Elle consiste en un entretien de 30 min avec le jury destiné à apprécier les motivations, les aptitudes au management, les capacités du candidat à évoluer dans son environnement

professionnel et à exercer les missions dévolues aux attachés principaux d'administration.

À cet effet, le jury disposera d'un dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de son expérience professionnelle (dossier RAEP : modèle téléchargeable sur le site [Télémaque](#)) dans lequel il expose la méthodologie qui a été la sienne dans la conduite d'un projet ou d'une action qu'il a mené ou auquel il a contribué, les difficultés qu'il a rencontrées et les enseignements qu'il en a tirés.

Calendrier

- pré-inscription sur le site www.concours.agriculture.gouv.fr : **du 22 novembre au 20 décembre 2018** ;
- date limite de retour du dossier d'inscription et de l'envoi des dossiers RAEP : **7 janvier 2019** ;
- épreuve orale unique : **à partir du 19 mars 2019** à Paris.

À noter que **vous avez droit à une formation de 5 jours** pour préparer ce concours. Par ailleurs, pour les agents des services du MAA et de l'enseignement agricole technique, des formations de préparation à la RAEP sont organisées (indications portées dans la note de service). Enfin, les candidats résidant en Outre-mer ou à l'étranger, en situation de handicap, en état de grossesse ou dont l'état de santé le



SPAGRI

Syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture
Administration centrale, DRAAF, DDI, Anses, ASP, Inao, IFCE, Infoma, CNPF

nécessite, peuvent bénéficier, à leur demande , du recours à la visioconférence pour passer l'épreuve orale.

La note de service :

[2018-854_final](#)